

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

peche41.fr

GUIDE DE PÊCHE

Loir-et-Cher

DESTINATION PÊCHE

La Réglementation PÊCHE EN LOIR-ET-CHER

CE DOCUMENT VOLONTAIREMENT SUCCINCT NE PEUT TRAITER D'UN SUJET AUSSI VASTE. POUR ÊTRE COMPLÈTEMENT INFORMÉ SE RÉFÉRER À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PERMANENT DE LA PÊCHE FLUVIALE

PÉRIODES DE PÊCHE		
1ÈRE CATÉGORIE		2ÈME CATÉGORIE
OUVERTURE GÉNÉRALE	DU 09/03/2024 AU 15/09/2024	OUVERT TOUTE L'ANNÉE
HEURES LEGALES DE PÊCHE	La pêche est autorisée une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à une demi-heure après le coucher du soleil.	
OUVERTURES SPÉCIFIQUES		
TAILLES RÉGLEMENTAIRES (TOUTES CATÉGORIES)	1ÈRE CATÉGORIE (1 LIGNE + 6 BALANCES)	2ÈME CATÉGORIE (4 LIGNES + 6 BALANCES)
	LE NOMBRE DE CAPTURES AUTORISÉ, PAR PÊCHEUR ET PAR JOUR EST FIXÉ À 6 POUR LA TRUITE ET À DEUX POUR LE BROCHET	LE NOMBRE DE CAPTURES AUTORISÉ, PAR PÊCHEUR ET PAR JOUR EST FIXÉ À 6 POUR LA TRUITE ET À 3 CARNAISSIERS DONT 2 BROCHETS MAXIMUM
BROCHET	0,60 m DU 09/03/24 AU 15/09/24 REMISE À L'EAU OBLIGATOIRE DU 09/03 AU 27/04	DU 01/01/24 AU 28/01/24 ET DU 28/04/24 AU 31/12/24
SANDRE	0,50 m	
TRUITE	0,25 m DU 09/03/24 AU 15/09/24	DU 09/03/24 AU 15/09/24
BLACK-BASS	0,30 m	DU 01/01/24 AU 28/01/24 ET DU 01/07/24 AU 31/12/24
ANGUILLE JAUNE	DU 01/04/2024 AU 31/08/2024 TOUTE PERSONNE SE LIVRANT À LA PÊCHE DE L'ANGUILLE DOIT ÊTRE MUNIE D'UN CARNET DE CAPTURE. CE CARNET EST À DEMANDER AUPRÈS DE LA DDT (02 54 85 73 50).	

CAPERLAN

PAR DECATHLON

LA SOLOGNE, TERRE DE PÊCHE.

BLOIS
2 Rte de Vendôme
41000 Villebarou
02 54 33 50 50

ROMORANTIN
Rue des Chardonnes
41200 Romorantin-Lanthenay
02 54 94 09 40

PÊCHE INTERDITE

ANGUILLE ARGENTÉE

SALMON ET TRUITE DE MER

GRENOUILLE VERTE

GRENOUILLE ROUSSE, ET ÉCREVISSES À PATTES ROUGES, DES TORRENTS, À PATTES BLANCHES, À PATTES GRÉLÈS

LA PÊCHE EN MARCHANT DANS L'EAU EST INTERDITE DANS 09/03/2024 AU 31/03/2024 DANS LES EAUX DE PREMIÈRE CATÉGORIE PISCICOLE

LA PÊCHE DES ÉCREVISSES AMÉRICAINES ET DE LOUISIANE S'EFFECTUE À L'AIDE DE 6 BALANCES À ÉCREVISSES D'UN DIAMÈTRE DE 0,30M EN PLUS DE 4 LIGNES (MAILLE 10MM POUR LES ESPÈCES EXOTIQUES). ELLE EST AUTORISÉE TOUTE L'ANNÉE EN 2ÈME CATÉGORIE ET EN 1ÈRE CATÉGORIE DU 09/03/24 AU 15/09/24.

TEMPS ET MODES DE PÊCHE	
1ÈRE CATÉGORIE	2ÈME CATÉGORIE
LA PÊCHE EST AUTORISÉE À 1 LIGNE MUNIE DE 2 HAMEÇONS OU DE 3 MOUCHES ARTIFICIELLES AU PLUS. SEULEMENT DU 09/03/2024 AU 15/09/2024, EN DEHORS DE CES DATES, TOUTE PÊCHE EST FORMELLEMENT INTERDITE.	LA PÊCHE EST AUTORISÉE À 4 LIGNES MUNIE DE 2 HAMEÇONS OU DE 3 MOUCHES ARTIFICIELLES AU PLUS POUR CHACUNE

POUR CAPTURER LE POISSON IL EST INTERDIT :

- DE PÊCHER À LA MAIN LES POISSONS ET LES ÉCREVISSES
- DE PÊCHER SOUS LA GLACE
- DE FAIRE USAGE DE TOUT ENGIN DESTINÉ À ACCROCHER LE POISSON AUTREMENT QUE PAR LA BOUCHE
- D'UTILISER DES ARMES À FEU, LACETS, COLLETS, LUMIÈRES ET FEUX
- DE PÊCHER À L'AIDE D'UN TRIMER OU D'UN ENGIN SIMILAIRE
- D'UTILISER DES LIGNES DE TRAINÉ (LIGNE ACCROCHÉE À UN BATEAU EN MOUVEMENT ACTIONNÉ PAR UN MOTEUR)
- DE PÊCHER AUX ENGINES ET AUX FILETS DANS LES ZONES INONDÉES
- D'UTILISER COMME VIF OU POISSON MORT DES ESPÈCES QUI ONT UNE TAILLE LÉGALE DE CAPTURE
- D'UTILISER COMME VIF OU POISSON MORT LA VANDROÏSE
- D'UTILISER DU MATÉRIEL DE PLONGÉE SUBAQUATIQUE
- D'UTILISER PLUS DE 2 HAMEÇONS
- D'UTILISER DES OEUFS DE POISSON COMME APPÂTS OU AMORCE
- D'UTILISER LES ASTICOTS OU LARVES DE DIPTÈRES EN 1ÈRE CATÉGORIE PISCICOLE

L'EMPLOI DE L'ÉPUISETTE EST AUTORISÉ UNIQUEMENT POUR RETIRER DE L'EAU LE POISSON DÉJÀ FERRÉ PAR LA BOUCHE.

L'USAGE DE LA GAFFE EST INTERDIT

DANS TOUS LES COURS D'EAU IL EST INTERDIT DE REMETTRE À L'EAU, DE TRANSPORTER ET D'UTILISER COMME APPÂT LES ESPÈCES DITES NUISIBLES (LES ÉCREVISSES EXOTIQUES, LE POISSON-CHAT, LA PERCHE SOLEIL ET LE PSEUDOSABORBA)

LES LIGNES DOIVENT ÊTRE MONTÉES SUR CANNES ET DISPOSÉES À PROXIMITÉ DU PÊCHEUR

CE DOCUMENT VOLONTAIREMENT SUCCINCT NE PEUT TRAITER D'UN SUJET AUSSI VASTE. POUR ÊTRE COMPLÈTEMENT INFORMÉ VOUS POUVEZ CONSULTER L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PERMANENT DE LA PÊCHE FLUVIALE SUR WWW.PECHE41.FR

Les AAPPMA

vos associations de pêche locales

En tant que pêcheur, dès que vous achetez votre carte de pêche vous vous affiliez à une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA)

Pêcher - Protéger - Explorer

La vie associative de votre AAPPMA est impulsée par les membres bénévoles qui la constituent. Votre AAPPMA est constituée d'un conseil d'administration qui, de part ses choix, rythme le développement de notre loisir sur le territoire (concours, manifestations, empoisonnements, entretien des parcours...)

Votre présence lors de l'assemblée générale annuelle de votre AAPPMA est essentielle pour valider ses choix !

En adhérent à une AAPPMA vous contribuez à son développement

Rejoignez votre AAPPMA, devenez un acteur et participez au développement de notre loisir commun !

L'agence de l'eau Loire-Bretagne accompagne les fédérations départementales de pêche pour protéger l'eau et les milieux aquatiques.

02 54 42 58 64
Ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

PRO PÊCHE 41

Votre spécialiste de la pêche en Loir-et-Cher.

+ de 6000 références
Les plus grandes marques en stock toute l'année • Le plus grand choix, unique en Loir-et-Cher • Une enseigne indépendante.

BLOIS
395 rue Georges Méliès
41 350 Saint Gervais la Forêt
(Parc de la patte d'oie Blois Sud)

450 m²

02 54 42 58 64
Ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

Ecoute Conseils Services

Les réserves DE PÊCHE EN LOIR-ET-CHER

DÉSIGNATION	DÉLIMITATION
LA LOIRE - 2ÈME CATÉGORIE PISCICOLE - DOMAINE PUBLIC FLUVIAL	
Réserve de Saint-Laurent-des-Eaux	50 mètres en amont du barrage de la centrale nucléaire. 300 mètres en aval de ce barrage, rive gauche commune de St Laurent-des-Eaux et rive droite commune d'Avary
Réserve du port du Lac de Loire	Totalité du bras (500m) situé en rive gauche de la Loire, commune de Vineuil.
Réserve de la "Petite Loire" (Bras annexe de la Loire)	Bras situé en rive droite de la Loire sur les communes de Muides, Subvres et Courbouzon. Limites: de l'emprise du pont de Muides sur Loire, à l'amont, jusqu'à 100 mètres en aval de la confluence de la «petite Loire» avec la Loire.
Réserve de la "Marinière"	Totalité du bras situé en rive gauche de la Loire, commune de Rilly-sur-Loire entre l'île de la Marinière et la rive. Limites: de la confluence de ce bras avec la Loire jusqu'à 800m en amont.
Réserve de la frayère de Chouzy sur Cisse (Boires)	Rive droite de la Loire sur la commune de Chouzy De 400 mètres en amont de la confluence avec le bras de la Cisse à 650 mètres en aval de la confluence avec ce bras.
Réserve de la Bagourne	Totalité des deux boires situées en rive droite de la Loire sur la commune de Veuves au lieu-dit Bagourne (avec chenal d'accès)
LE CHER - 2ÈME CATÉGORIE PISCICOLE - DOMAINE PUBLIC FLUVIAL	
Réserve du barrage du Boutet, Châtres-sur-Cher	Lit principal et bras de dérivation sur la commune de Châtres sur Cher 100 mètres en aval pour la pêche aux lignes, 200 mètres en aval pour la pêche aux engins et filets.
Réserve du barrage de St-Aignan	50 mètres en aval du pont

Sur tous les cours d'eau du département (y compris le Cher) la pêche est autorisée dans les 50 mètres en aval de tous les barrages (sauf Réserves du Barrage du Boutet, de St Aignan et Barrage de la centrale sur la Loire) au moyen d'une ligne.

RÉSERVES TEMPORAIRES - DU 27/04/24 AU 31/05/24

- Sur la rive gauche de la Loire, de la limite de la Réserve Nationale du Barrage de St Laurent des Eaux à la pointe aval de l'île du Caveau.
- Sur la rive gauche de la Loire, de 100 mètres en aval constituée par la confluence avec le port du Lac de Loire à la limite amont (lieu-dit «la Blanche à Saumain»)
- Sur la rive gauche de la Loire, de 100 mètres en aval de la confluence du Beuvron à 400 mètres en amont de la confluence avec le Beuvron.

REGLEMENT PLAN D'EAU

Sur tous les plans d'eau gérés par la fédération : interdiction de prélever des poissons vivants, à l'exception de 30 vifs par pêcheur et par jour. Attention, ces règlements particuliers peuvent être pris sur certains plans d'eau. Pour plus d'informations, consulter www.peche41.fr et les panneaux d'information sur place.

Remise à l'eau obligatoire de tous les black-bass sur les sites de : La Pinçonnière (Blois), Sougé, Mortheze (Coudées et Saint Romain). Remise à l'eau obligatoire de tous les brochets sur les sites de la Scierie (Chouzy-sur-Cisse), du Mouet (Saint-Viatre), Mortheze et Sougé.

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE CARPE

Sur les plans d'eau de Saint Quentin (Montoire-sur-le-Loir), de Saint Firmin des Prés, de la Coudraie et de la Paquerie (Tréhet), de la Pinçonnière (Blois), de la Ferté Beauharnais, de Sougé, La Scierie (Chouzy-sur-Cisse) et Ouchamps remise à l'eau immédiate de toutes les carpes capturées. Utilisation d'hameçon sans ardlion obligatoire.

Les infractions au règlement intérieur suivantes feront l'objet de demandes de réparation ci-dessous mentionnées :

- Non-respect des espèces en « no kill » sur le site = 200 €
- Non-respect de l'utilisation d'hameçons sans ardlion sur les sites concernés = 50 € par ligne
- Non-respect de l'interdiction de la tresse = 50 €
- Non-respect de l'interdiction du bateau amorceur = 50 €
- Dépôt d'ordures = 200 €

Toute contestation entraînera l'exclusion du site pour l'année

PÊCHE DE LA CARPE LA NUIT

Sur tous les parcours, durée de présence limitée à 4 jours et 3 nuits sur un même site.

Pour les plans d'eau de la Coudraie, de la Paquerie (Tréhet), de Saint Firmin des Prés, de Saint Quentin et de Sougé : inscription OBLIGATOIRE à faire sous forme de billet via notre site : www.peche41.fr. Inscription à effectuer 7 jours avant la date, une inscription par nuit et par pêcheur. Remise à l'eau obligatoire et immédiate des carpes.

La pêche de la carpe de nuit est autorisée uniquement à l'aide d'esches végétales ou « bouillottes » et d'un hameçon simple sans ardlion.

PÊCHE EN EMBARCATION

La pêche en embarcation sur les cours d'eau du domaine public : la Loire, le Cher et le lac des 3 Provinces. Bateaux + float-tube autorisés selon la réglementation navigation, (cf. peche41.fr)

La pêche en embarcation sur les cours d'eau du domaine privé : Possible que sur les lots des AAPPMA et les secteurs où vous avez l'autorisation du propriétaire

La pêche en embarcation sur les plans d'eau :
• Bateaux + float-tube : Plans d'eau de La Paquerie (Tréhet) et de Mortheze (Coudées et Saint Romain), Ballastière de la Scierie (Chouzy-sur-Cisse).
• Float-tube : Saint Quentin Les Troo (3ème semaine de chaque mois), Sougé (2ème semaine de chaque mois) et plan d'eau n°4 du complexe halieutique des Fontaines (Frietval), 3 float-tube max).

Les cartes de pêche

Pour pêcher dans les eaux libres et certains plans d'eau gérés par la Fédération et les associations affiliées, vous devez être détenteur d'une carte de pêche

Carte Interfédérale Réciproite EHGO - CHI - URNE	110 €
Carte Majeure Valable uniquement en Loir-et-Cher	85 €
Carte Mineure Jeune de 12 à 18 ans (réciproite EHGO - CHI - URNE)	25 €
Carte découverte Femme Réciproite EHGO + CHI + URNE - Pêche à 1 ligne	40 €
Carte découverte Jeune -12 ans - Pêche à 1 ligne	7 €
Carte Timbre EHGO seul A ajouter à la carte majeure	40 €
Carte Hebdomadaire Validité 7 jours consécutifs	35 €
Carte Journalière Valable le jour de pêche	13 €

Carte disponible chez vos dépositaires habituels ou sur : www.cartedepêche.fr

Les Animations Pêche en Loir-et-Cher

L'animation est une action récurrente au sein de la fédération, l'objectif est de mener, auprès d'un large public, des actions de promotion, de sensibilisation et de découverte du loisir pêche.

Les Ateliers Pêche Nature (APN) 5 APN en Loir-et-Cher : Blois, Morée, Herbault, Vendôme, Thoré/Montoire

Quelques jours en immersion au bord de l'eau pour découvrir le loisir pêche pour les plus novices, et le perfectionnement pour les plus mordus. Plusieurs séjours sont proposés (avec ou sans nuitées)

Les camps pêche

Le Club Pêche Adulte (CPA) L'école de pêche, aussi pour les grands !

Le CPA a pour objectif de rendre autonome le membre tout en lui ouvrant de nouvelles perspectives. Au programme, animations conviviales, moments d'échange, de partage qui feront de vous un as de la pêche.

Les animations à la carte

Des animations grand public sont également organisés tout au long de l'année. C'est le moment de s'initier en famille, entre amis ou solo.

Dates, renseignements et inscriptions sur peche41.fr

Les parcours labellisés

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Loir-et-Cher dispose d'un réseau de parcours de pêche répondant à des critères qualitatifs de labellisation nationale reposant sur 3 catégories : Découverte, Famille et Passion.

Les parcours « Découverte » permettent aux débutants de découvrir et/ou de s'initier à la pêche dans les meilleures conditions d'accessibilité, de sécurité et de réussite des premières prises. Situés le plus souvent à proximité des plans d'eau ou accessoirement en rivière ou dans certains petits biefs, ces parcours sont de dimension modeste offrant, si possible à proximité des bassins de population, un accès facile pour tous et un confort de pêche optimal.

Les parcours « Famille » sont accessibles aux familles ou groupes désirant pratiquer une pêche détente « récréative » et de qualité. De dimensions variables, ils offrent une gamme d'activités pour la famille et les groupes (jeux pour enfants, autres activités de loisir) ainsi que des conditions d'accueil favorables à la détente.

Les parcours « Passion » intéressent les pêcheurs confirmés par leur haute qualité piscicole et halieutique, par celle de leur gestion et de leur peuplement. En fonction de leur localisation, de la configuration des sites, ils offrent des conditions d'accessibilité, de stationnement, des pontons de pêche, des cales de mise à l'eau des embarcations. Il pourra s'agir de parcours spécifiques : salmonidés, carpes, mouche, parcours de nuit par exemple...

Découvrez les 24 parcours labellisés en Loir-et-Cher sur GEOPECHE !

LE CRÉDIT MUTUEL EST PARTENAIRE DE GÉNÉRATION PÊCHE

Grâce au partenariat entre le Crédit Mutuel et la Fédération de Pêche 41, vous bénéficiez d'offres exclusives.

Pour vous, une offre Bienvenue et jusqu'à 50 € offerts sur votre licence ou cotisation annuelle.

50 € pour vous

50 € pour votre association

Pour votre association, 50 € versés lorsqu'un des licenciés ou adhérents devient client du Crédit Mutuel.

Renseignez-vous dans nos caisses de Crédit Mutuel

Blois : 2, rue du Commerce - Tél. 02 54 57 34 15 - email : 371600@creditmutuel.fr
Blois : 20, avenue Maunoury - Tél. 02 54 57 34 16 - email : 371600@creditmutuel.fr
Contres : 1, rue Pierre-Henri Mauger - Tél. 02 54 57 34 19 - email : 372300@creditmutuel.fr
Montdeuilles : 29, place du Marché - Tél. 02 54 23 39 55 - email : 375500@creditmutuel.fr
Montoire-sur-le-Loir : 12, rue Saint-Denis - Tél. 02 54 23 39 56 - email : 374200@creditmutuel.fr
Montrebars : 55, rue Nationale - Tél. 02 54 71 22 47 - email : 372300@creditmutuel.fr
Ouzouer : 29, Grande Rue - Tél. 02 54 23 39 58 - email : 374620@creditmutuel.fr
Ouzouer-le-Marché : 3, place de l'Église - Tél. 02 54 23 39 57 - email : 374620@creditmutuel.fr
Romorantin : 1, place du général de Gaulle - Tél. 02 54 83 18 51 - email : 37470@creditmutuel.fr
St-Gervais la Forêt : 185, rue des Cousseaux - Tél. 02 54 57 34 17 - email : 3716003@creditmutuel.fr
Vendôme : 3, Faubourg Chartrain - Tél. 02 54 23 39 59 - email : 375500@creditmutuel.fr

DOYON PISCICULTURE

06 74 09 62 44

Pêche d'étangs | Achat et vente de tous poissons d'eau douce Gros - 1/2 gros et détail

Tel. 06 74 09 62 44 117, avenue de Sabris - 41200 Romorantin
doyon.pisciculture@orange.fr
N° d'agrément : R 041 0014

MOTRIO GARAGE HUBERT

62, avenue du petit Thouars
41100 VILLIERS-SUR-LOIR

Tél : 02 54 72 90 78
Fax : 02 54 72 71 03
Mail : garagehubert@orange.fr

Répareur MOTRIO
Véhicules Neufs et Occasions Réparations toutes marques

SARL BOUGE TP

Travaux publics & Particuliers
Aménagement de cour
Assainissement Autonome
Individuel
Location de matériel

La Bernardière 41700 CONTRES
02 54 79 53 80 - 06 08 48 35 68

Les Gardes Pêche Particuliers en Loir-et-Cher

35 Gardes pêche Particuliers en 2024

Le garde pêche particulier est commissionné par une AAPPMA, dont il surveille les baux bénévolement. Il joue à ce titre un rôle de sensibilisation et d'information pour le pêcheur. Il est placé auprès du président de l'AAPPMA, qui lui accorde un mandat. Il est aussi une personne chargée de certaines missions de police judiciaire liées à la police de la pêche. Il détient son autorité en la matière du procureur de la République. C'est la raison pour laquelle il doit prêter serment auprès du greffe du tribunal judiciaire.

Informez - Surveillez

Comment devenir Garde-Pêche Particulier ? Et pourquoi pas vous ?

Vous souhaitez participer activement à la protection des milieux aquatiques et plus particulièrement à la protection de la ressource piscicole ?

C'est le moment de prendre contact avec le président de votre AAPPMA qui vous indiquera la procédure !

Charte de l'Écotoxicologue au bord de l'eau

Voici quelques recommandations pour un bon comportement adopté au bord de l'eau.

- Je ne laisse pas de trace de mon passage et j'emporte mes déchets.
- Je reste courtois sympathique, jovial avec autrui : cyclistes, promeneurs, pêcheurs, kayakistes, riverains, etc.
- J'évite de marcher dans l'eau ou de détruire la faune et la flore. Toutes les espèces ont un rôle important dans le cycle de la vie.
- Je reste discret pour ne pas déranger la faune lors de mon passage et ne fais pas de feu.
- Je respecte la réglementation liée à l'activité que je pratique, je me munis de ma carte de pêche.
- Je surveille le milieu naturel et communique auprès de mon AAPPMA et de la fédération les éventuels problèmes constatés : pollution, assècs, plantes invasives, dégâts... (02.54.90.25.60)
- Je respecte les clôtures, les propriétés.
- Je respecte les espaces protégés ainsi que les zones sensibles telles que les frayères (zones de ponte des poissons).
- Je n'introduis pas de nouvelles espèces dans un milieu car elles peuvent se développer au détriment des espèces locales.
- Je garde mon chien en laisse pour éviter qu'il soit perçu comme un prédateur.
- Je suis responsable, j'agis, j'informe et je sensibilise avec mes connaissances pour préserver les milieux aquatiques.

Les milieux aquatiques sont des endroits remarquables et sensibles avec une biodiversité exceptionnelle qu'il convient de préserver et valoriser.

peche41.fr

11 Robert Nau - tél 02 54 92 25 60 - tél 02 54 92 25 60
@federation.peche41

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

GUIDE DE PÊCHE

Loir-et-Cher

DESTINATION PÊCHE

PAR DECATHLON

LA SOLOGNE, TERRE DE PÊCHE.

BLOIS
2 Rte de Vendôme
41000 Villebarou
02 54 33 50 50

ROMORANTIN
Rue des Chardonnes
41200 Romorantin-Lanthenay
02 54 94 09 40

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

peche41.fr

11 Robert Nau - tél 02 54 92 25 60 - tél 02 54 92 25 60
@federation.peche41

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

GUIDE DE PÊCHE

Loir-et-Cher

DESTINATION PÊCHE

PAR DECATHLON

LA SOLOGNE, TERRE DE PÊCHE.

BLOIS
2 Rte de Vendôme
41000 Villebarou
02 54 33 50 50

ROMORANTIN
Rue des Chardonnes
41200 Romorantin-Lanthenay
02 54 94 09 40

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

peche41.fr

11 Robert Nau - tél 02 54 92 25 60 - tél 02 54 92 25 60
@federation.peche41

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

GUIDE DE PÊCHE

Loir-et-Cher

DESTINATION PÊCHE

PAR DECATHLON

LA SOLOGNE, TERRE DE PÊCHE.

BLOIS
2 Rte de Vendôme
41000 Villebarou
02 54 33 50 50

ROMORANTIN
Rue des Chardonnes
41200 Romorantin-Lanthenay
02 54 94 09 40

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

peche41.fr

11 Robert Nau - tél 02 54 92 25 60 - tél 02 54 92 25 60
@federation.peche41

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

GUIDE DE PÊCHE

Loir-et-Cher

DESTINATION PÊCHE

PAR DECATHLON

LA SOLOGNE, TERRE DE PÊCHE.

BLOIS
2 Rte de Vendôme
41000 Villebarou
02 54 33 50 50

ROMORANTIN
Rue des Chardonnes
41200 Romorantin-Lanthenay
02 54 94 09 40

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

peche41.fr

11 Robert Nau - tél 02 54 92 25 60 - tél 02 54 92 25 60
@federation.peche41

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

GUIDE DE PÊCHE

Loir-et-Cher

DESTINATION PÊCHE

PAR DECATHLON

LA SOLOGNE, TERRE DE PÊCHE.

BLOIS
2 Rte de Vendôme
41000 Villebarou
02 54 33 50 50

ROMORANTIN
Rue des Chardonnes
41200 Romorantin-Lanthenay
02 54 94 09 40

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

peche41.fr

11 Robert Nau - tél 02 54 92 25 60 - tél 02 54 92 25 60
@federation.peche41

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

GUIDE DE PÊCHE

Loir-et-Cher

DESTINATION PÊCHE

PAR DECATHLON

LA SOLOGNE, TERRE DE PÊCHE.

BLOIS
2 Rte de Vendôme
41000 Villebarou
02 54 33 50 50

ROMORANTIN
Rue des Chardonnes
41200 Romorantin-Lanthenay
02 54 94 09 40

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

peche41.fr

11 Robert Nau - tél 02 54 92 25 60 - tél 02 54 92 25 60
@federation.peche41

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

GUIDE DE PÊCHE

Loir-et-Cher

DESTINATION PÊCHE

PAR DECATHLON

LA SOLOGNE, TERRE DE PÊCHE.

BLOIS
2 Rte de Vendôme
41000 Villebarou
02 54 33 50 50

ROMORANTIN
Rue des Chardonnes
41200 Romorantin-Lanthenay
02 54 94 09 40

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

peche41.fr

11 Robert Nau - tél 02 54 92 25 60 - tél 02 54 92 25 60
@federation.peche41

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

GUIDE DE PÊCHE

Loir-et-Cher

DESTINATION PÊCHE

PAR DECATHLON

LA SOLOGNE, TERRE DE PÊCHE.

BLOIS
2 Rte de Vendôme
41000 Villebarou
02 54 33 50 50

ROMORANTIN
Rue des Chardonnes
41200 Romorantin-Lanthenay
02 54 94 09 40

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

peche41.fr

11 Robert Nau - tél 02 54 92 25 60 - tél 02 54 92 25 60
@federation.peche41

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

GUIDE DE PÊCHE

Loir-et-Cher

DESTINATION PÊCHE

PAR DECATHLON

LA SOLOGNE, TERRE DE PÊCHE.

BLOIS
2 Rte de Vendôme
41000 Villebarou
02 54 33 50 50

ROMORANTIN
Rue des Chardonnes
41200 Romorantin-Lanthenay
02 54 94 09 40

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

peche41.fr

11 Robert Nau - tél 02 54 92 25 60 - tél 02 54 92 25 60
@federation.peche41

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

GUIDE DE PÊCHE

Loir-et-Cher

DESTINATION PÊCHE

PAR DECATHLON

LA SOLOGNE, TERRE DE PÊCHE.

BLOIS
2 Rte de Vendôme
41000 Villebarou
02 54 33 50 50

ROMORANTIN
Rue des Chardonnes
41200 Romorantin-Lanthenay
02 54 94 09 40

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

peche41.fr

11 Robert Nau - tél 02 54 92 25 60 - tél 02 54 92 25 60
@federation.peche41

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

GUIDE DE PÊCHE

Loir-et-Cher

DESTINATION PÊCHE

PAR DECATHLON

LA SOLOGNE, TERRE DE PÊCHE.

BLOIS
2 Rte de Vendôme
41000 Villebarou
02 54 33 50 50

ROMORANTIN
Rue des Chardonnes
41200 Romorantin-Lanthenay
02 54 94 09 40

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

peche41.fr

11 Robert Nau - tél 02 54 92 25 60 - tél 02 54 92 25 60
@federation.peche41

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

GUIDE DE PÊCHE

Loir-et-Cher

DESTINATION PÊCHE

PAR DECATHLON

LA SOLOGNE, TERRE DE PÊCHE.

BLOIS
2 Rte de Vendôme
41000 Villebarou
02 54 33 50 50

ROMORANTIN
Rue des Chardonnes
41200 Romorantin-Lanthenay
02 54 94 09 40

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

peche41.fr

11 Robert Nau - tél 02 54 92 25 60 - tél 02 54 92 25 60
@federation.peche41

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

GUIDE DE PÊCHE

Loir-et-Cher

DESTINATION PÊCHE

PAR DECATHLON

LA SOLOGNE, TERRE DE PÊCHE.

BLOIS
2 Rte de Vendôme
41000 Villebarou
02 54 33 50 50

ROMORANTIN
Rue des Chardonnes
41200 Romorantin-Lanthenay
02 54 94 09 40

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

peche41.fr

11 Robert Nau - tél 02 54 92 25 60 - tél 02 54 92 25 60
@federation.peche41

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

GUIDE DE PÊCHE

Loir-et-Cher

DESTINATION PÊCHE

PAR DECATHLON

LA SOLOGNE, TERRE DE PÊCHE.

BLOIS
2 Rte de Vendôme
41000 Villebarou
02 54 33 50 50

ROMORANTIN
Rue des Chardonnes
41200 Romorantin-Lanthenay
02 54 94 09 40

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

peche41.fr

11 Robert Nau - tél 02 54 92 25 60 - tél 02 54 92 25 60
@federation.peche41

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

GUIDE DE PÊCHE

Loir-et-Cher

DESTINATION PÊCHE

PAR DECATHLON

LA SOLOGNE, TERRE DE PÊCHE.

BLOIS
2 Rte de Vendôme
41000 Villebarou
02 54 33 50 50

ROMORANTIN
Rue des Chardonnes
41200 Romorantin-Lanthenay
02 54 94 09 40

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

peche41.fr

11 Robert Nau - tél 02 54 92 25 60 - tél 02 54 92 25 60
@federation.peche41

SCANNEZ ET RETROUVEZ vos parcours de pêche

GUIDE DE PÊCHE

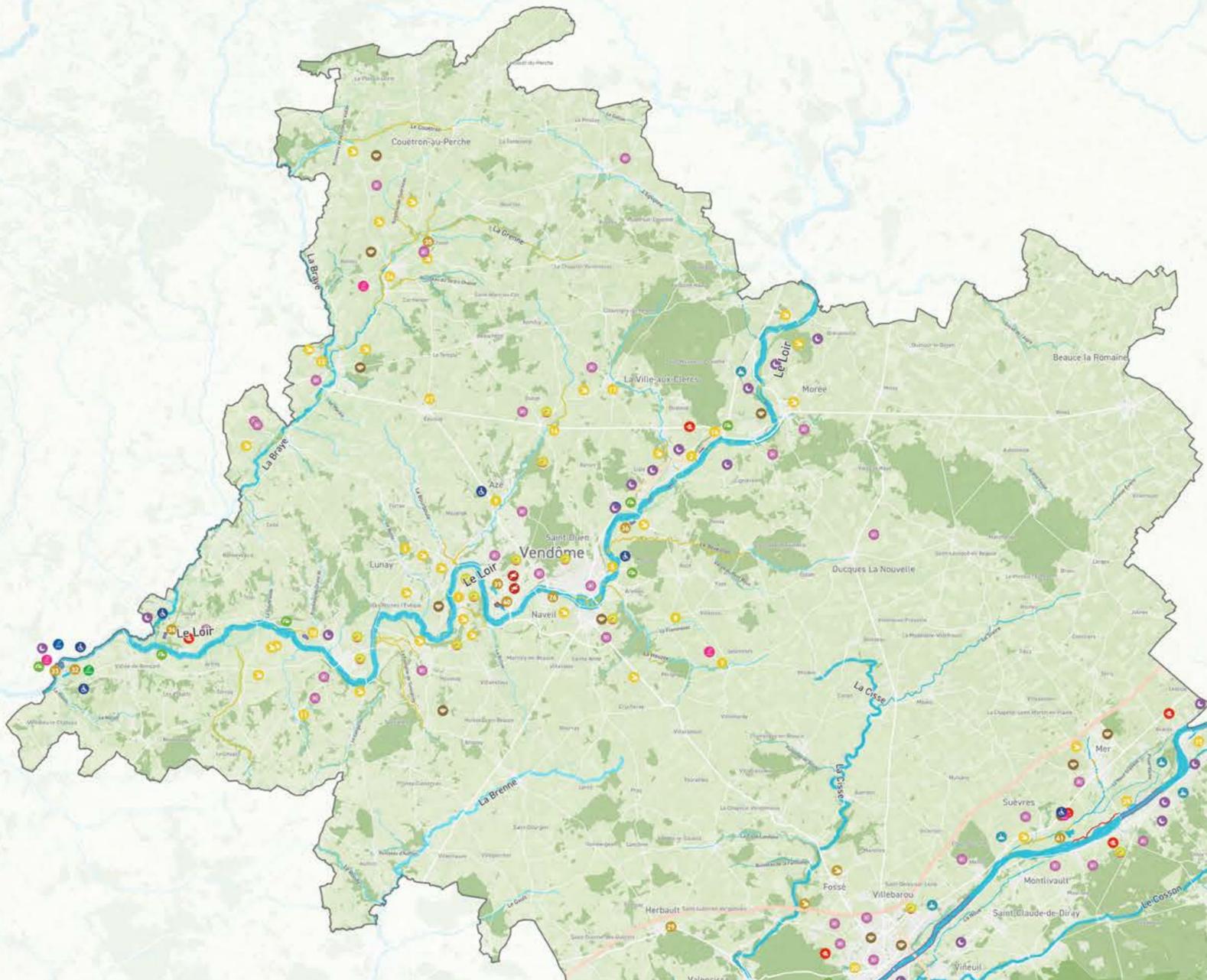
Loir-et-Cher

DESTINATION PÊCHE

PAR DECATHLON

LA SOLOGNE, TERRE DE PÊCHE.

BLOIS
2 Rte de Vendôme
41000 Villebarou
02 54 33 50 50



Les plans d'eau de la Vallée du Loir

- 9 Plan d'eau d'Azé • 2,5 ha • Gardons / carpes / brochets / brèmes
- 35 Plan d'eau de Choue • 2 ha • Gardons / carpes / brochets / tanches / sandres / perches
- 8 Plan d'eau de Coulammiers la Tour • 0,8 ha • Gardons / carpes / brochets / tanches / sandres
- 16 Plan d'eau de Damzé • 1 ha • Gardons / carpes / tanches
- 47 Plan d'eau d'Épuisay • 1 ha • Gardons / carpes / brochets
- 17 Plan d'eau de La Ville-aux-clercs • 1 ha • Gardons / carpes / tanches
- 14 Plans d'eau des Fontaines • 5 ha • Gardons / carpes / tanches / brochets / sandres / perches
- 5 Plan d'eau de Saint Ouen • 2 ha • Gardons / carpes / tanches / brochets / sandres
- 10 Plan d'eau de Saint-quentin-les-trois • 2,5 ha • Gardons / carpes / brochets / tanches / sandres
- 13 Plan d'eau de Sargé sur Braye • 0,9 ha • Gardons / carpes / brochets / tanches
- 3 Plan d'eau de Lunay • 4 ha • Gardons / carpes / rotengles
- 24 Plan d'eau de Mondoubleau • 1,2 ha • Gardons / carpes / brochets / tanches
- 40 Plan d'eau de Navell (Riottes) • 10 ha • Gardons / carpes / brochets / brèmes / sandres / perches
- 26 Plan d'eau de Navell (Prés Charriers) • 1,5 ha • Gardons / carpes / brochets / perches
- 2 Plan d'eau de Pezou (Gué de Retors) • 1 ha • Gardons / perches / tanches
- 36 Plan d'eau de Saint Firmin des Prés • 7 ha • Gardons / carpes / brochets / sandres
- 7 Plan d'eau de Selommès • 1,3 ha • Gardons / carpes / brochets / sandres / black-bass
- 34 Plan d'eau de Sougé • 5 ha • Gardons / carpes / brochets / black-bass
- 1 Plan d'eau de Thoré la Rochette • 0,5 ha • Gardons / carpes
- 32 Plan d'eau de Tréhet - La Paquerie • 13 ha • Gardons / carpes / brochets / perches / brèmes
- 33 Plan d'eau de Tréhet - La Coudraie • 8 ha • Gardons / carpes / tanches / brèmes / brochets
- 39 Plan d'eau de Villiers • 17 ha • Gardons / carpes / brochets / perches
- 11 Plan d'eau de Saint Martin des Bois (1ère cat.) • 2 ha • Gardons / carpes / brochets / tanches



Les plans d'eau de la Vallée de la Loire

- 20 Plan d'eau de la Pinçonnière (Blois) • 5,5 ha • Gardons / carpes / brochets / black-bass
- 43 Plan d'eau de Chitenay • 2,5 ha • Fermé pour travaux
- 22 Plan d'eau de Chouzy sur cisse • 1 ha • Gardons / carpes / brochets / black-bass / brèmes
- 31 Ballastière de la Scierie (Chouzy sur Cisse) • 46 ha • Gardons / carpes / brochets / perches / brèmes
- 25 Plan d'eau des Bordes (Mer) • 12 ha • Gardons / carpes / brochets / brèmes
- 29 Plan d'eau d'Herbault • 1 ha • Gardons / carpes / tanches / rotengles
- 19 Plan d'eau de Bel air (Bracieux) • 0,5 ha • Gardons / carpes / brochets
- 21 Plan d'eau d'Ouchamps • 6 ha • Gardons / carpes / brochets / brèmes / tanches
- 15 Plan d'eau de Saint Laurent-Nouan • 7,5 ha • Gardons / carpes / brochets / brèmes
- 41 Plan d'eau du Domino (Süèvres) • 2,5 ha • Gardons / carpes / brochets / perches
- 28 Plan d'eau de la Ferté Beauharnais • 1 ha • Gardons / carpes / brochets / brèmes
- 45 Plan d'eau de Dhuzon • 1 ha • Gardons / carpes / brochets / brèmes
- 6 Plan d'eau de Cour-chevemy • 0,1 ha • Gardons / carpes



Les plans d'eau de la Vallée du Cher

- 30 Plan d'eau de Rougeou • 1,5 ha • Gardons / carpes / brochets / perches
- 37 Plan d'eau du Mauet (Saint-Victre) • 9 ha • Gardons / carpes / tanches / brochets / sandres / brèmes
- 38 Étang le Chapitre (Soings en Sologne) • 5 ha • Gardons / carpes / brochets / brèmes
- 42 Étang de Bois-vigneau (Bourre) • 3 ha • Gardons / carpes / brochets / perches / sandres
- 44 Plan d'eau du Vieux cher (Montrichard) • 2,5 ha • Gardons / carpes / brochets / tanches / sandres
- 23 Lac des 3 provinces (Saint-Aignan) • 35 ha • Gardons / carpes / brochets / tanches / brèmes / sandres / perches
- 18 Plan d'eau de Chemery • 0,6 ha • Gardons / carpes / tanches / perches
- 12 Plan d'eau du Gué Berlin (Thésée) • 0,7 ha • Gardons / carpes / brochets / tanches
- 27 Plan d'eau de Baster (Mareuil sur cher) • 0,6 ha • Gardons / carpes / brochets
- 4 Plan d'eau de Monthou sur cher • 1,5 ha • Gardons / carpes / brochets / black-bass
- 46 Plan d'eau de Marthèze (Coudès) • 17 ha • Gardons / carpes / brochets / perches

isf Créer, Imprimer, Communiquer

Bienvenue au Pôle Com

Un lieu unique débordant de talents au service de votre com' PRINT & WEB

AGENCE IMPRIMERIE SIGNALÉTIQUE ROUTAGE

BLOIS 02 54 56 43 43 • VENDÔME 02 54 77 13 90
isf-communication.fr • isf-imprimerie.fr

Les AAPPMA en Loir-et-Cher :

- 1 - **Billy/Chemery** - M. Charles DE DONKER
aappmadebilly@gmail.com - 06 80 04 36 04
- 2 - **Blois** - M. Jean-Claude TEVENOT
aappmadeblois@gmail.com - 02 54 43 88 49 - 06 08 58 85 97
- 3 - **Bracieux** - M. Daniel DESROCHES
aappmadebracieux@gmail.com - 02 54 46 02 23
- 4 - **Cour-Chevemy** - M. Alain DESCOMBES
aappmadecourchevemy@gmail.com - 06 86 14 24 29
- 5 - **La Ferté Imbault** - M. Philippe SCHWOB
aappmadelaferteimbault@gmail.com - 06 08 73 75 37
- 6 - **Mer-Muides** - M. Patrick LANDAS
aappmademer@gmail.com - 02 54 81 22 45
- 7 - **Mondoubleau** - M. Jonathan RIDERAY
aappmademondoubleau@gmail.com - 06 34 24 31 58
- 8 - **Monthou sur Cher** - M. Jérémy PAUMIER
aappmademonthou@gmail.com - 06 66 76 20 47
- 9 - **Montrichard** - M. Bernard LEZE
aappmademontichard@gmail.com - 02 54 32 16 53
- 10 - **Morée-Danzé** - M. Sébastien LEGENDRE
aappmademoree@gmail.com - 06 43 33 84 53
- 11 - **Noyers sur Cher** - M. Nicolas BARBIER
aappmadenoyers@gmail.com - 02 47 23 13 04 - 06 89 13 78 58
- 12 - **Onzain** - M. Jacques TUAL
aappmaonzain@gmail.com - 07 89 79 96 32
- 13 - **Ouchamps** - M. Jean-Marie REPINCAU
aappmaouchamps@gmail.com - 02 54 44 06 07 - 06 28 50 14 31
- 14 - **Romorantin** - M. Laurent JANJET
aappmaderomorantin@gmail.com - 06 25 22 86 39
- 15 - **St Aignan sur Cher** - M. Jean-Pierre AUBERT
aappmadestaignan@gmail.com - 02 54 75 37 67 - 06 02 23 64 35
- 16 - **Salbris** - M. Claude VASSEUR
aappmadesalbris@gmail.com - 06 37 21 25 06
- 17 - **Sargé sur Braye** - M. Daniel NEVEU
aappmadesarge@gmail.com - 02 54 23 98 62
- 18 - **Sasnières** - M. Jean François BONNEFOIS
aappmadesasnieres@gmail.com - 02 54 85 15 54 - 06 69 76 73 13
- 19 - **Selles sur Cher** - M. Emilien DANIAU
aappmadeselles@gmail.com - 02 54 97 68 43 - 06 33 60 90 79
- 20 - **Souday** - M. David TRAVERS
aappmadesouday@gmail.com - 06 27 56 14 43
- 21 - **Süèvres** - M. Michel KIBLER
aappmadesuevres@gmail.com - 06 75 99 03 59
- 22 - **Thésée** - M. Pascal THIAUX
aappmadethesee@gmail.com - 02 54 71 46 79
- 23 - **Thoré-Montoire** - M. Patrick BOURGOIN
aappmadethorelarochette@gmail.com - 06 27 26 70 30
- 24 - **Vendôme** - M. Michel RIGAUTI
aappmadevendome@gmail.com - 06 09 58 52 32
- 25 - **ADAPAEF** - M. Jean Paul CAMUS
adapae41@free.fr - 02 54 81 28 14

105 x 200

- Parcours no-kill
- Parcours d'une AAPPMA
- Parcours fédéral
- Parcours carpe de nuit
- Mise à l'eau float-tube
- Poste PMR
- Parcours labellisé Passion
- Parcours labellisé Famille
- Parcours labellisé Découverte
- Réserve de pêche
- Zone de pêche interdite
- Hébergement labellisé
- Siège d'AAPPMA
- Parcours no-kill
- Parcours AAPPMA
- Parcours AAPPMA
- Parcours Carpe de nuit
- Plan d'eau AAPPMA
- Plan d'eau fédéral

